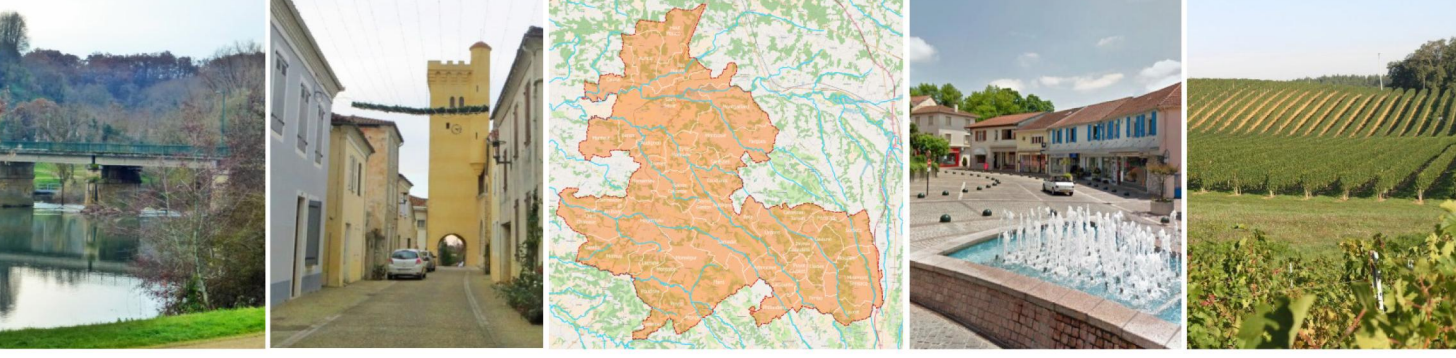


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



>> Pièce 4 : Documents Graphiques du Règlement

> Dossier approuvé

Commune de MIRAMONT-SENSACQ Ouest

Echelle 1/5,000ème

Procédure	Prescription	1 ^{er} Arrêt	2 ^{ème} Arrêt	Approbation
Elaboration	28/09/2017	14/11/2024	22/05/2025	15/01/2026
La Présidente de la Communauté de Communes				

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHALOSSE TURSAN

Signature

créham bkm

- Limites de zone de règlement du PLUi
- Prescriptions d'OAP, foncières, d'implantations
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à OAP sectorielle
- Secteur soumis à OAP densité de logements
- Périmètre de diversité commerciale protégée
- Linéaire de diversité commerciale protégée
- Limite de recul par rapport à l'A65
- Protections environnementales et patrimoniales
- Espaces Boisés Classés
- Corridor écologique protégé
- Espaces naturels de zones humides effectives
- Sondages pédologiques caractérisant une zone humide
- Jardin protégé
- Patrimoine bâti protégé
- Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N
- Petit patrimoine et éléments de paysage ponctuels protégés
- Ensemble paysager et/ou patrimonial protégé
- Haies à maintenir contribuant à la lutte contre l'érosion des sols
- Aléas et risques
- Interface avec la zone d'aléa fort d'incendie de forêt
- Zone d'aléa fort d'incendie de forêt
- Zone d'aléa d'inondation
- Zone d'effets autour des canalisations de transport d'hydrocarbures
- Autres informations
- Terrains avec constructions non cadastrées
- Limites communales

